

ARRÊTÉ DU MAIRE

(Libertés publiques et pouvoirs de police – Police Municipale)

**Le Maire de la Ville de Sablé-sur-Sarthe,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L.2212-1 et 2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5,

Vu le Code de la Route et ses articles L 411-1, R 411-8 et 25 et R417-10,

Vu l'Arrêté Interministériel du 06 décembre 2011, modifiant l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'Arrêté Interministériel du 26 juillet 1974 approuvant le livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la demande formulée par l'association « Vaincre la Mucoviscidose »,

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement à Sablé-sur-Sarthe le SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2022, à l'occasion de la course Vaincre la Mucoviscidose à Sablé-Sur-Sarthe,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Le SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2022, de 08 h 00 à 13 h 00, la circulation sera interdite à Sablé-sur-Sarthe :

- Place Raphael Elizé
- Rue du Moulin
- Allée du Québec
- Des déviations seront mises en place rue d'Erve et Rue Michel Vielle

**ARTICLE 2 :** Le SAMEDI 24 SEPTEMBRE, de 08 h 00 à 13 h 00, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant à Sablé-sur-Sarthe (ART R417-10 du Code de la Route) :

- Place Raphael Elizé
- Rue du Moulin

**ARTICLE 3 :** La signalisation relative aux présentes mesures sera fournie par les services techniques municipaux et mise en place par les organisateurs de la manifestation.

**ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Sablé-sur-Sarthe, Madame la Cheffe de Service de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à Madame la Cheffe du service de Police Municipale, à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, à l'association « Vaincre la Mucoviscidose » et publié par voie de presse locale.

**Publié le :**

Sablé-sur-Sarthe, le 16 septembre 2022

**2 0 SEP. 2022**

Pour le Maire,  
La Directrice Générale des Services,  
Mélanie DUCHEMIN

